

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Cabinet du Préfet - Bureau du Cabinet

OBJET : Réunion « points noirs » deux-roues motorisés

LIEU : Préfecture des Pyrénées-Orientales – salle MAILLOL

DATE : Lundi 6 octobre 2008

PARTICIPANTS : liste jointe en annexe

COMPTE RENDU :

En préambule, Monsieur le Directeur de Cabinet remercie l'ensemble des services et associations présents à cette séance de travail. Il rend compte du bilan atypique en termes de sécurité routière que connaît le département avec une baisse du nombre d'accidents et de blessés (respectivement - 25 et - 27 %) alors que le nombre de tués progresse (28 tués fin septembre 2008 contre 26 tués sur toute l'année 2007), les conducteurs de 2 roues motorisés représentant à eux seuls plus de 50 % des victimes de la route.

M. PLAISANT rappelle que se dérouleront le 8 décembre prochain les Assises départementales de la Sécurité Routière en présence de Madame la Déléguée Interministérielle et que des groupes de travail sont déjà à l'œuvre sur les enjeux retenus localement.

Il indique également, que cette réunion fait suite à une précédente rencontre qu'il avait eu notamment avec la FFMC 66 courant juillet 2008.

M. ENAULT prend la parole et souligne qu'il n'existe pas de points noirs significatifs dans le département mais plutôt nombre d'endroits potentiellement accidentogènes en raison des infrastructures ou du mobilier urbain.

M. BRAVELET de la FFMC 66 fait part à l'assemblée des fiches de renseignements préventifs complétées par les motards, adhérents ou non de l'association. Ces derniers, lorsqu'ils constatent un lieu à risque, remplissent un imprimé type qu'ils adressent à la section locale de la FFMC.

Les difficultés rencontrées dans ce cadre portent sur la quantité de données à exploiter et sur la définition des priorités. Un « point noir » n'est jamais fixe, il y a toujours une évolution, qui demande une constatation sur site. Dans ce cadre, l'association sollicitera peut être une aide dans le cadre du prochain Plan Départemental des Actions de Sécurité Routière (peut-être au titre des actions AGIR) pour étayer ce travail fastidieux qui demande des moyens.

M. BRAVELET souligne le manque de relais auprès d'un interlocuteur privilégié pour faire remonter les éléments collectés par la FFMC et le peu d'implication des collectivités locales qui sont sollicitées, pourtant à l'origine de l'effervescence actuelle des aménagements urbains.

M. le Directeur de Cabinet précise que concernant les aménagements urbains, à titre préventif, il prendra attache auprès de l'Association des Maires et Adjoints des Pyrénées-Orientales afin que les élus locaux soient sensibilisés aux conséquences en termes de sécurité routière que représente tout nouvel aménagement urbain.

Il rappelle que cette séance de travail n'a pas pour objectif de relayer le discours de la FFMC

mais de créer un propos commun. Il ne se dit pas opposé à un financement au titre du PDASR tant que cela est réglementaire.

Le Lieutenant CHANUDET souhaite mentionner que nombre d'accidents sont le fait de comportements irresponsables, voire d'imprudences, sans que l'infrastructure soit forcément en cause. Il déplore, à l'instar du Capitaine FANTINI, le manque de concertation lors de réalisations récentes d'agencements urbains et le peu de considération pour l'aspect sécurité routière. Il n'y aurait semble-t-il aucune obligation légale en la matière.

Les causes comportementales sont de toute évidence un facteur premier, mais Monsieur le Directeur de Cabinet souligne que si un gisement de sécurité routière se trouve dans les problèmes d'infrastructure celui-ci doit être exploré. Le but de cette réunion est de signaler les difficultés et de faire du préventif, l'entretien étant du ressort du gestionnaire de la voie.

Au terme de cette séance de travail, les dispositions suivantes ont été adoptées :

- Un courrier sera adressé à l'AMF pour sensibiliser les élus à la prise en compte du risque sécurité routière lors de tout nouvel aménagement urbain ;
- Un point de situation sera adressé par la DDSP 66 à M. PLAISANT pour le prochain CLSPD de la ville de Perpignan du 21 octobre prochain (manque de concertation lors de chantiers, mise en place de nouveaux sens de circulation...);
- Un courrier sera transmis au conseil général concernant le nettoyage des bretelles d'accès aux grands axes et l'ornière au niveau de la prison quand les éléments de langage auront été relayés à la préfecture ;
- Un point sera envoyé par M. ENAULT à M. le Directeur de Cabinet concernant la qualité des peintures de marquage au sol utilisées par la commune de Perpignan et l'implantation des passages piétons protégés. Ce dossier pourra alors être évoqué au cours de la prochaine rencontre entre M. le Préfet et M. le Sénateur-Maire de Perpignan ;
- Une prochaine réunion devra se tenir si possible avant la fin de l'année. 3 ou 4 secteurs préalablement identifiés seront alors examinés.

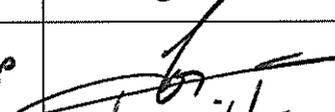
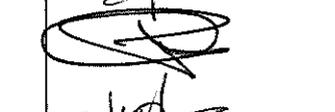
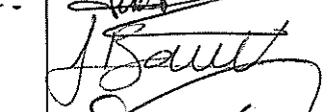
**Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet**

« signé »

François-Claude PLAISANT

Réunion points noirs deux-roues motorisés

Lundi 6 octobre 2008 à 10 h 30 – salle MAILLOL

Nom- Prénom	Qualité	Signature	Adresse e-mail
FANTINI Jiel	chf UDPSR / DDEP		
CHANUDET Guillaume	EDSR 66		
Maucé-Pierre DUFFO	PNCA		mp.duffo@perpignan-mediteerranee.org
Gilbert DA SILVA	PMCA		g. da silva @perpignan-mediterranee.org
MACRE Carol.	AFCO/Automobile club.		automobile-club-roussillon @wanadoo.fr
CORRETE Pascal	DDE / SR		pascal.correte@developpement.duradeperpignan.fr
PIRE Paul BRAVELET FRANÇOIS	DDE / ODSR / SR. coordonnateur FFMCGG		jean-pierre.rousseau@developpement.duradeperpignan.fr
ENAUT ERIC	M ^r Moto / ODSR / ECPA IPCSE		kaliyuga@orange.fr
PLAQUANT FC.	DDC.		moto66 @laposte.net